



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public pour l'exécution des services de transport à la demande

Remise des offres avant le **lundi 21 décembre 2020 à 17 h 00** impérativement

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'exploitation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes Arize Lèze.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 – Etendue et modalités

La présente consultation est lancée en vue de conclure un marché en procédure adaptée.

2.2 – Variante

Sans objet.

Le candidat doit obligatoirement présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

2.3 – Délai d'exécution

Le marché expirera à la date fixée dans « l'Acte d'engagement ».

L'ensemble des prestations devra être exécuté suivant l'ordre de service prescrivant de les commencer.

2.4 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception de celles-ci.

2.5 – Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

A cet effet, le candidat devra impérativement joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à chaque demande de règlement.

2.6 – Groupement

Sans objet.

L'objet de la consultation ne pourra pas être exécuté par un groupement d'entreprises.

2.7 – Sous-traitance

Toute présentation d'un sous-traitant devra, pour être recevable, être accompagnée des justificatifs nécessaires à sa recevabilité (déclaration du candidat, état annuel des certificats reçus fourni, attestation à jour).

Article 3 : Présentation des propositions

Le dossier de consultation sera remis gratuitement.

Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats devront retourner :

✓ L'Acte d'engagement et le Bordereau des prix dûment complétés et afférents à chaque lot pour lequel le candidat soumissionne, constituant sa proposition. Ces pièces pourront être regroupées dans une unique enveloppe si un même candidat répond pour plusieurs lots.

✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) paraphés et signés, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.

Article 4 : Conditions de réception des propositions

Le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe qui contiendra les pièces suivantes :

- ✓ Nom et adresse complète du candidat,
- ✓ Objet de la consultation,
- ✓ Numéro et désignation du lot correspondant à l'offre.

et contenant :

- ✓ **la lettre de candidature** (imprimé DC4),

ainsi que les documents ci-après énumérés qui devront être fournis pour les sous-traitants éventuels :

- ✓ **la déclaration du candidat** (volet 1 et volet 2) (imprimés DC5F et DC6) dont toutes les rubriques devront être remplies,
- ✓ **conformément à l'article 46 du Code des Marchés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales**. Le candidat retenu aura l'obligation de produire les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents,
- ✓ **les certificats de qualification professionnelle**,
- ✓ **les références** dans la matière faisant l'objet de la consultation,
- ✓ **les attestations d'assurances chômage et responsabilité civile** (ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant),
- ✓ **l'attestation de non-condamnation pour travail illégal** (cf. article 27 de la loi N° 97.210 du 11 mars 1997, décret d'application N°97.368 du 31 mai 1997), ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant,
- ✓ **la copie du jugement** (ou des jugements) **prononcé(s) en cas de redressement judiciaire** (ainsi que pour le sous-traitant, le cas échéant),
- ✓ **l'Acte d'Engagement**. Le candidat renseignera l'Acte d'Engagement
- ✓ **le Cahier des Clauses Administratives Particulières** paraphé et signé dont l'original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi,
- ✓ **le Cahier des Clauses Techniques Particulières** paraphé et signé,
- ✓ **le Bordereau des Prix** paraphé et signé.

Article 5 : Renseignements complémentaires

Tous les renseignements techniques et administratifs complémentaires dont pourrait avoir besoin le candidat, pourront être obtenus auprès de :

Communauté de Communes Arize Lèze Route de Foix 09130 LE FOSSAT

Tél. : 05 61 68 55 90 du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures ou par E .Mail à: arizeleze-com@orange.fr

Article 6 : Jugement des propositions

Le présent marché fera l'objet d'une procédure négociée.

Il est remis à tous les candidats les mêmes documents cadres à compléter : Acte d'Engagement et Bordereau des Prix. Toute transcription de ces pièces sur des documents propres à chaque candidat engage la responsabilité de ce dernier.

Les prix sont unitaires. Toute erreur de calcul ou de transcription dans les quantités, les prix ou les totaux indiqués sera corrigée en prenant compte les montants unitaires proposés par le candidat dans le Bordereau des Prix. Les autres documents seront corrigés en conséquence et ce sont ces montants corrigés qui serviront au jugement des offres.

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics articles 52 et 53.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- 1 – La valeur technique : 20 %
- 2 – La conformité au Cahier des Clauses Techniques Particulières : 20 %
- 3 – Le prix des prestations : 60 %
- le prix des prestations : 60 %